

DECRET N° 81-95 du 30 mars 1981

chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique de l'intérim du Camarade
Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'In-
dustrie, des Mines et de l'Energie
pour compter du 30 mars 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 30 mars 1981, le Camarade GUEZODJE
Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie pendant l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREROU

AMPLIATIONS : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 EGG 4 SPD 2 MIME-
MISP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et des Sections
4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-